

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 10 novembre 2025
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Une (1) citoyenne est présente.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Daniel Blanchard	Directeur des Services communautaires

Sont absents :	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joanne Doiron	Conseillère

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 14 octobre 2025.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 20 octobre 2025.

6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité plénier du 8 octobre 2025.
 - 6.2 Séance de travail du 20 octobre 2025.
 - 6.3 Comité plénier du 27 octobre 2025.
 - 6.4 Comité des finances du 29 octobre 2025.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, prodécudes, directives.
 - 7.1 Modification au Plan rural – Zone N à zone RC.
 - 7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-29-2019.
 - 7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-29-2019.
 - 7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.
 - 7.2.1 Audiences publiques.
 - 7.2.2 Première lecture de l'arrêté 030-30-2019.
 - 7.2.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-30-2019.
 - 7.3 Entente de compensation des terres humides – Parc industriel.
 - 7.4 Demande d'aide financière pour un projet résidentiel.
 - 7.5 Soumissions reçues pour l'achat de camions neufs.
 - 7.5.1 Camion ½ tonne à cabine 6 places.
 - 7.5.2 Camion ½ tonne à cabine simple.
 - 7.5.3 Camion ¾ tonne à cabine 6 places.
 - 7.5.4 Camion 1 tonne & ½ à châssis-cabine 6 places.
 - 7.6 Vente d'un terrain municipal.
 - 7.7 Soirée du jour de l'an.
 - 7.8 Entente pour la présentation d'un spectacle.
 - 7.9 Entente de partenariat.
 - 7.10 Modification au Plan rural – Garage de mécanique léger et lourd.
 - 7.10.1 Demande de recommandation à la CSRPA.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : no 1 à no 50.
 - 9.2 Correspondances reçues : no 1 à no 20.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2025-290

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 14 octobre 2025.

Résolution 2025-291

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 20 octobre 2025.

Résolution 2025-292

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité plénier du 8 octobre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Séance de travail du 20 octobre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Comité plénier du 27 octobre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.4 Comité des finances du 29 octobre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Modification au Plan rural – Zone N à zone RC.

7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-29-2019.

Résolution 2025-293

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'arrêté no 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté 030-29-2019.

Résolution 2025-294

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-29-2019.

Résolution 2025-295

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 030-29-2019.

7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.

7.2.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public présent qu'en date du 7 octobre 2025 et après des avis publics sur le site internet et les médias sociaux de la municipalité, la municipalité n'a pas reçu d'objections et commentaires écrits sur la présente demande de modification au zonage.

7.2.2 Première lecture de l'arrêté 030-30-2019.

Résolution 2025-296

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 030-30-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la première lecture par son titre de l'arrêté 030-30-2019.

7.2.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-30-2019.

Résolution 2025-297

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 030-30-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté 030-30-2019.

7.3 Entente de compensation des terres humides – Parc industriel.

Résolution 2025-298

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal autorise l'administration municipale de procéder à la signature d'une entente compensatoire entre la Municipalité régionale de Tracadie et l'organisme Canards Illimités Canada telle que présentée pour l'utilisation de terrains dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de payer à Canards Illimités Canada un montant de 667 225 \$ réparti sur cinq (5) ans à partir de 2026, soit 133 455 \$ par année comme compensation financière pour la restauration de terres humides.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'aide financière pour un projet résidentiel.

Résolution 2025-299

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, la municipalité accorde une subvention pour le développement économique à l'entreprise 725988 NB Inc d'un montant total de 15 000 \$ afin d'effectuer la connexion au système municipal d'eau et d'égouts sur la propriété ayant le NID 20900650 et située sur la rue de la Block à Tracadie-Sheila.

ADOPTÉE

7.5 Soumissions reçues pour l'achat de camions neufs.

7.5.1 Camion ½ tonne à cabine 6 places.

Résolution 2025-300

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les exigences pour le projet d'achat d'un camion neuf ½ tonne à cabine 6 places (projet TP202510-22), soit l'entreprise Hatheway Ford Tracadie avec un pointage de 99,2 points et un montant de 60 998 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.5.2 Camion ½ tonne à cabine simple.

Résolution 2025-301

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les exigences pour le projet d'achat d'un camion neuf ½ tonne à cabine simple (projet TP202510-22), soit l'entreprise Hatheway Ford Tracadie avec un pointage de 100 points et un montant de 58 998 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.5.3 Camion ¾ tonne à cabine 6 places.

Résolution 2025-302

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les exigences pour le projet d'achat d'un camion neuf ¾ de tonne à cabine 6 places (projet TP202510-22), soit l'entreprise Hatheway Ford Tracadie avec un pointage de 100 points et un montant de 67 989 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.5.4 Camion 1 tonne & ½ à châssis-cabine 6 places.

Résolution 2025-303

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les exigences pour le projet d'achat d'un camion neuf 1 tonne & ½ à châssis-cabine 6 places. (projet TP202510-22), soit l'entreprise Hatheway Ford Tracadie avec un pointage de 100 points et un montant de 79 999 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.6 Vente d'un terrain municipal.

Résolution 2025-304

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise Elmwood Management Ltd pour acquérir un terrain municipal à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare le terrain municipal identifié par le NID 20886883 et situé au 3469, rue Principale comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre ledit terrain à l'entreprise Elmwood Management Ltd pour un montant de 275 000 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise Elmwood Management Ltd pour y inclure la méthode de paiement ainsi que les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si après deux (2) ans, il n'y a pas de construction de bâtiment sur ledit terrain municipal identifié par le NID 20886883, celui-ci pourrait revenir à la municipalité.

ADOPTÉE

7.7 Soirée du jour de l'an.

Pour information.

Le directeur des Services communautaires informe les membres du conseil que la municipalité veut faire une activité pour la fin de l'année qui aurait lieu sur la rue Principale dans le Centre-Ville.

7.8 Entente pour la présentation d'un spectacle.

Résolution 2025-305

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Yolane Thomas

QUE la résolution 2025-194 adoptée lors de la réunion ordinaire du 14 juillet 2025 soit abrogée.

ADOPTÉE

7.9 Entente de partenariat.

Résolution 2025-306

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE la municipalité signe une entente de partenariat avec la municipalité de Klouékanmé du Bénin.

ADOPTÉE

7.10 Modification au Plan rural – Garage de mécanique léger et lourd.

7.10.1 Demande de recommandation à la CSRPA.

Résolution 2025-307

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Yolán Thomas

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de rendre conforme un garage de mécanique léger et lourd (incluant des travaux de soudure, de fabrication et de peinture) sur la propriété située au 4902, Route 11 à Brantville et ayant le NID 40323529.

IL EST RÉSOLU que le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 50.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 20.

Reçues : 1, 2, 5, 9, 10, 14, 17, 18 et 19.

Pour information.

No. 3 - Opération Nez rouge PA – Campagne de financement 2025.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 4 - Club VTT La Randonnée Nord-Est – Demande une extension de construction pour le terrain ayant le NID 20900437.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 6 - CSRPA – Autorisation pour procédures légales, requête 43792 pour le NID 20113965.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 7 - Musée Historique de Tracadie – Demande une subvention de la MRT de 50 000 \$.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 8 - Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche – Demande de contribution financière.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 11 - Citoyenne – Demande compensation des dépenses de son projet de construction d'un temple.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 12 - Citoyen – Offre de donner à la MRT son terrain correspondant au cul-de-sac - rue Daniel.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 13 - Société culturelle des Tracadilles – Offre de partenariat 2026 avec la MRT.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 15 - Centre Plein Air Les Gailurons – Demande de rencontrer le conseil pour faire le point sur leurs projets.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 16 - Fonds AEFNB pour l'enfance – Demande de contribution financière.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 20 - Citoyenne – Demande d'acceptation d'une nouvelle rue et d'asphaltage.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Chantal Mazerolle demande si la municipalité a eu un rapport sur l'AGA de la Corporation Centre-Ville. Le conseiller Pierre Morais qui représente la municipalité sur la Corporation Centre-Ville informe le conseil qu'il n'a pas reçu de convocation.
- La conseillère Rita Benoit invite la population à venir à un spectacle de jeunes.
- Le conseiller Geoffrey Saulnier remercie la municipalité pour avoir réparé le stationnement de La Fabrique.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucune.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne fait des commentaires concernant la fermeture du pont Snowball pour une durée de deux (2) ans sans avoir mis en place une passerelle. La citoyenne fait aussi des commentaires sur un projet d'échange de terrains avec la municipalité. La citoyenne félicite aussi la directrice des finances sur ses propos.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 19h47 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal